



Rome, le 27 janvier 2012

DECLARATION COMMUNE

UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) FAVORABLE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Le Président de la Confederazione Nazionale Coldiretti, Sergio Marini et le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), Xavier Beulin se sont rencontrés le 27 janvier 2012, à Rome, pour un entretien bilatéral sur la réforme de la Politique agricole Commune.

Prenant en compte les propositions de la Commission européenne en matière de maintien du budget de la PAC au cours de la période 2014-2020 et des grandes lignes législatives de cette même PAC, les deux organisations restent très vigilantes sur l'évolution des négociations européennes et attirent l'attention sur les points suivants :

- La future PAC doit soutenir la centralité économique de l'agriculture et le rôle stratégique des agriculteurs dans la production des denrées alimentaires afin de permettre de répondre aux attentes exprimées par le G20 agricole en matière de sécurité alimentaire ainsi qu'aux consommateurs en matière de traçabilité notamment ;
- La convergence entre les États membres ne peut se concevoir en dehors du rapprochement des conditions de vie au niveau européen (parité de pouvoir d'achat, ...) et des coûts de production;
- Le processus de convergence au sein de chaque État membre nécessite un délai suffisant et une flexibilité maximale pour permettre une adaptation progressive des secteurs productifs sans remise en cause de pans entiers de la production par des évolutions trop brutales ;
- Dans un cadre communautaire défini, la définition de l'agriculteur «actif» retenue devra permettre la prise en compte des spécificités nationales;
- Les modalités du verdissement de la PAC ne devront pas être contradictoires avec les demandes exprimées à l'agriculture européenne en matière de compétitivité et de niveau

de production. Les propositions actuelles doivent donc être revues dans un cadre communautaire tant quant à leurs aspects financiers que de mesures admissibles;

- La nouvelle PAC devra apporter la flexibilité indispensable, au moyen de paiements recouplés, gérés nationalement, en vue de préserver certains secteurs de productions et/ou territoires fragiles ;
- Les outils de gestion de marché proposés par la Commission devront être complétés afin de palier leurs insuffisances et répondre efficacement aux aléas de marché, aux aléas sanitaires, aux aléas climatiques et ainsi contribuer à la pérennité des exploitations agricoles ;
- Les propositions de la Commission européenne en matière de généralisation de l'organisation des producteurs et des filières est une avancée qui doit se traduire par une réelle évolution du droit de la concurrence européen afin de garantir l'efficacité potentielle de ces dispositions ; les OP doivent être des entités économiques avec une forme juridique qui leur permet de développer une activité d'entreprise;
- La politique proposée en matière de développement rural offre de nouvelles opportunités en vue de renforcer la compétitivité du secteur agricole. Il conviendra de veiller à ce que les producteurs agricoles en soient bien les principaux bénéficiaires. La filière courte , la vente directe et le rôle actif de l'agriculteur tout au long de la filière alimentaire devront être mis en valeur.
- Une attention particulière doit être consacrée à aider les jeunes agriculteurs, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre, l'innovation, la modernisation et le développement de l'investissement;

Les deux organisations espèrent du Conseil des ministres de l'agriculture et du Parlement européen qu'ils sauront apporter les ajustements indispensables aux propositions de la Commission européenne à même de maintenir et développer une agriculture compétitive qui occupe toute sa place en Europe.

Sergio Marini
Président Coldiretti

Xavier Beulin
Président FNSEA
